

REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX ET AVANT DEMOLITION

CONTEXTE

La spécificité des missions de repérage de l'amiante réalisées avant travaux ou avant démolition requièrent de vraies garanties de professionnalisme.

Il convient aux donneurs de retenir des entreprises qualifiées dont les opérateurs sont confirmés et habitués à procéder à ce type de repérages, offrant ainsi les garanties qualitatives, techniques et méthodologiques d'un rapport de repérage.

POURQUOI DEMANDER LA QUALIFICATION REPERAGE AMIANTE ?

La qualification 02-01 offre les garanties attendues aux donneurs d'ordre

POUR VOUS

La qualification est un gage de qualité permettant de :

- Répondre de façon transparente aux appels d'offres
- Valoriser les compétences.
- Légitimer la qualité des prestations de repérage et la fiabilité des rapports établis.
- Etre visible des donneurs d'ordre.

POUR LES DONNEURS D'ORDRE

La qualification permet de :

- S'entourer des bons prestataires avec la garantie de moyens techniques, méthodologiques et de compétences adaptés et reconnus.
- Garantir la qualité des prestations de repérages.

Le périmètre de la qualification

- Immeubles bâtis au sens de la norme NF X 46-020.

Critères pour la qualification

Les exigences pour la qualification portent sur :

- Les critères administratifs, juridiques et financiers.
- Les moyens humains (certification de compétences et formation SS4).
- Les moyens matériels (EPC et EPI adaptés aux missions de repérages).
- Les moyens méthodologiques (mode opératoire).

L'objectif étant de fournir un rapport de repérage et une cartographie permettant de localiser précisément les MPCA en lien avec la demande du donneur d'ordre.



VOTRE DEMARCHE
DE QUALIFICATION

LES 6 ETAPES POUR VOTRE QUALIFICATION

- 1 Demande de qualification**
contractualisation
- 2 Instruction administrative de votre dossier**
affichage de votre engagement sur
www.icert.fr
- 3 Instruction technique de votre dossier**
- 4 Présentation de votre dossier**
en commission qualification
- 5 Qualification délivrée pour 4 ans**
visibilité auprès des donneurs d'ordre
- Suivi annuel**
vérification du maintien des moyens et des critères
administratifs, juridiques et financiers



Tarifs : 420 € HT année 1, puis 320 € HT années 2,3, 4

POURQUOI CHOISIR I.CERT ?

Nous sommes accessibles et disponibles pour nos clients.

Nous affichons votre engagement dans la démarche dès la recevabilité administrative de votre dossier.

Nous vous proposons une démarche de certification fluide, réactive adaptée à votre métier et vos besoins de visibilité.